

les francas

éducation en mouvement!



TAP - ALSH - Péri-scolaire

Saint-Clément de la Place

Inscriptions

2019  
2020

Nom et prénom de l'enfant : .....

Fille     Garçon

Date de naissance ...../...../..... Age : ..... ans

Scolarisé (e) en classe de .....

Dossier à rendre avant le 26 juillet 2019 en Mairie

Tél. 02.41.86.92.64 [www.saint-clement-francas.fr](http://www.saint-clement-francas.fr)



**Père ou responsable légal :**

NOM :

Prénom :

Adresse :

**Téléphone**

Portable :

Domicile :

Professionnel :

Adresse mail :

**Mère ou responsable légale :**

NOM :

Prénom :

Adresse :

**Téléphone**

Portable :

Domicile :

Professionnel :

Adresse mail :

**Autre personne majeure à prévenir en cas d'urgence :**

NOM, prénom :

**Téléphone :****Autre personne majeure à prévenir en cas d'urgence :**

NOM, prénom :

**Téléphone :****Prestation familiale : OUI NON**

Allocataire CAF : OUI NON Allocataire MSA : OUI NON

Quotient familial : ..... (fournir le justificatif avec l'inscription)

**Adhésion aux Francas :** adhésion obligatoire (sauf pour les enfants ne participant qu'aux TAP), valable du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.Adhésion de **23,00 € (par famille)**, à remettre lors du dépôt du dossier d'inscription.

Je soussigné (e) .....père/mère/tuteur, autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées

- inscrit mon fils/ma fille  Périscolaire mercredi après-midi  ALSH vacances  
 Accueil périscolaire (matin et soir)  TAP (mardi-jeudi) Permet son transport par un tiers pour visites, mini-séjours... Autorise dans le cadre des accueils de la commune de Saint Clément de la Place à photographier ou à filmer mon enfant et à utiliser ces images dans le cadre de la promotion des activités des Francas ou de la commune. Autorise mon enfant à quitter seul la structure (à partir de 7 ans) Autorise - Mme/M..... (personne majeure uniquement)  
- Mme/M..... (personne majeure uniquement)  
- Mme/M..... (personne majeure uniquement)

à venir chercher mon enfant (une carte d'identité sera demandée)

**Inscription Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le mardi et le jeudi de 15h00 à 16h30 :**

- Oui  Non

Cas particulier : .....

**Inscription Accueil de loisirs, (à confirmer via le formulaire d'inscription en ligne du site internet) :**

- Vacances d'automne** (21 octobre au 31 octobre 2019—*fermeture le 1er novembre*)  
 **Vacances de fin d'année** (23-24 décembre 2019 et le 2-3 janvier 2020)  
 **Vacances d'hiver** (17 février au 28 février 2020)  
 **Vacances de printemps** (14 avril au 24 avril 2020—*fermeture le 13 avril*)  
 **Vacances d'été** (à partir du 6 juillet)

**Accueil périscolaire : cocher les cases où votre enfant sera habituellement présent.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Soir			A remplir ci dessous		

Ces renseignements sont à titre d'information pour l'organisation de la rentrée, il n'y a pas d'inscription spécifique à l'accueil périscolaire.

**Inscription Accueil Périscolaire mercredi après-midi :**

- Avec Restauration  Sans Restauration (arrivée à 14h00)  Restauration seule  
 Présence au post-accueil (à partir de 17h00)  
 Tous les mercredis (du ..... au .....)  
 Ponctuellement (inscription via la plateforme d'inscription en ligne)

**Liste des pièces à joindre à ce dossier**

- Fiche sanitaire de liaison complétée  
 Justificatif de quotient familial (CAF/MSA) de moins de 1 mois  
 Chèque d'adhésion de 23 € (pour toute inscription hors TAP seul)  
 Mandat de prélèvement SEPA (si prélèvement automatique) + RIB  
 Photocopie des pages vaccination du carnet de santé

**Contact :** <http://saint-clement-francas.fr> / [alsh.stclement@francas-pdl.asso.fr](mailto:alsh.stclement@francas-pdl.asso.fr)

**Accueil périscolaire / ALSH : 02.41.86.92.64**

**Siège départemental : 02.41.48.02.03 / [francas49@francas-pdl.asso.fr](mailto:francas49@francas-pdl.asso.fr)**

## Tarifs (du 1er septembre 2019 au 31 août 2020)

Adhésion aux Francas du Maine et Loire :  
D'un montant de 23 €, elle est valable pour tous les enfants de la famille du 1er septembre au 31 aout (merci de faire un chèque séparé).

Pour l'ALSH et le périscolaire les règlements peuvent se faire par chèque, espèces, virement, prélèvement, CESH ou e-CESH

Pour la restauration scolaire voir document joint.

Hors vacances scolaires		Périscolaire matin ou soir	Périscolaire mercredi			
			Tarif horaire	avec repas	post accueil	repas seul
Quotient familial	Tranche		12h-17h	17h-18h30	12h-14h	14h-17h
Inf. 500	QF A	0,94 €	4,21 €	1,00 €	3,21 €	2,00 €
501-750	QF B	0,99 €	4,32 €	1,00 €	3,32 €	3,50 €
751-900	QF C	1,17 €	6,00 €	1,00 €	4,60 €	4,50 €
901-1100	QF D	1,31 €	8,00 €	1,20 €	6,10 €	6,50 €
1101-1300	QF E	1,44 €	11,00 €	1,20 €	8,20 €	9,00 €
1301-1500	QF F	1,56 €	14,00 €	1,20 €	12,30 €	12, 30 €
Sup. 1501	QF G	1,62 €	15,00 €	1,20 €	13,40 €	13,40 €

Vacances scolaires		Journée		Demie journée		pré ou post accueil
		avec repas	sans repas	avec repas	sans repas	
Quotient familial	Tranche QF	9h-17h	9h-12h puis 14h17h	9h-14h ou 12h-17h	9h-12h ou 14h-17h	7h30-9h ou 17h-18h30
Inf. 500	QF A	5,21 €	2,00 €	4,21 €	2,00 €	1,00 €
501-750	QF B	5,60 €	3,50 €	4,32 €	3,50 €	1,00 €
751-900	QF C	7,10 €	5,50 €	6,00 €	4,50 €	1,00 €
901-1100	QF D	11,00 €	7,50 €	8,00 €	6,50 €	1,20 €
1101-1300	QF E	13,00 €	10,50 €	11,00 €	9,00 €	1,20 €
1301-1500	QF F	15,00 €	12,10 €	14,00 €	12,30 €	1,20 €
Sup. 1501	QF G	16,00 €	13,20 €	15,00 €	13,40 €	1,20 €

Extrait du règlement intérieur : Le texte intégral est disponible à l'Espace Enfance, à la Mairie et sur le site [saint-clement-francas.fr](http://saint-clement-francas.fr)

Art. 2 : Toute inscription est conditionnée par :

- l'acceptation des conditions de ce règlement intérieur
- la validité de son adhésion aux Francas du Maine et Loire (excepté pour les TAP)
- l'absence de dettes auprès des Francas du Maine et Loire
- la fourniture de l'ensemble des documents demandés

Annulation : L'annulation devra être effectuée une semaine avant le mercredi réservé ou pour les vacances, une semaine avant le premier jour annulé. A défaut, la réservation sera facturée. Trois absences non-justifiées seront susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire ou définitive. En cas de maladie, la journée ne sera pas facturée si la famille fournit un certificat médical, dans les 48 heures.